

## Prêt d'études garanti par l'État

Après le lycée un nouveau monde s'ouvre à vous : pensez au prêt d'études garanti par l'État (dans le cadre de l'AideFi) !



Si vous décidez de poursuivre des études supérieures, les aides financières, sous forme de bourse et prêt étudiant, vous garantissent une certaine autonomie financière pour que vous puissiez vous concentrer sur vos études.

Les aides financières se composent de :

- › bourse de base ;
- › bourse de mobilité (si vous faites vos études à l'étranger et payez un loyer) ;
- › bourse familiale (si d'autres enfants du ménage font des études supérieures) ;
- › bourse sur critères sociaux (dépendant du revenu imposable du ménage) ;
- › remboursement des frais d'inscription (une moitié sous forme d'une bourse, l'autre sous forme d'un prêt) ;
- › **prêt étudiant à un taux d'intérêt de 2% maximum garanti par l'État.**

Sur simple présentation de votre confirmation d'accord, émise par le Service Aides financières, nous créditions le montant du prêt étudiant sur votre compte courant Spuerkeess.

Les tranches suivantes peuvent être liquidées via S-Net Mobile / Store / Prêt d'études, en scannant le code QR qui se trouve sur la lettre d'acceptation.

Tout savoir sur la procédure de demande, les conditions d'octroi et faire une simulation : [www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)

## Prêt Unif

Financez les études supérieures de votre choix !

Avec le package Axxess Study, vous pouvez demander en complément de votre prêt d'études garanti par l'État un prêt Unif.

Vos avantages :

- › conditions de faveur ;
- › indépendance financière supplémentaire ;
- › plus de liberté dans le choix de vos études.

**Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez [www.axxess.lu](http://www.axxess.lu)**